

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU
COMITÉ DES DIX SUR LA RÉFORME DES NATIONS UNIES**
Doc. Assembly/AU/5 (XX)

La Conférence,

1. **PREND NOTE AVEC APPRÉCIATION** du Supplément au dernier rapport de S.E. M. Ernest Bai Koroma, de la République de Sierra Leone et coordonnateur du Comité des dix chefs d'État et de gouvernement sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies et **PREND NOTE ÉGALEMENT** des développements récents concernant la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies depuis ce dernier rapport ;
2. **SE FÉLICITE** des efforts déployés par les Représentants permanents africains auprès des Nations Unies visant à promouvoir et à défendre les intérêts de l'Afrique dans la réforme du Conseil de sécurité, et par les Représentants permanents africains du Comité des dix auprès des Nations Unies dans le cadre de leur engagement et de leur détermination à remplir leur mandat en participant aux négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
3. Tout en **RÉAFFIRMANT** son engagement ferme au Consensus d'Ezuwilni et à la Déclaration de Syrte qui traitent de la Position africaine commune sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies, **SOULIGNE** la nécessité, pour l'Afrique, de continuer à parler d'une seule voix et de façon cohérente sur toutes les questions liées au processus de réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
4. **SE FÉLICITE ÉGALEMENT** des avancées et des développements enregistrés à ce jour dans la création d'alliances, l'instauration du dialogue et la participation des autres groupes d'intérêt et des États membres au processus de réforme en faveur de la Position africaine commune et **ENCOURAGE** l'intensification des efforts visant à continuer de tirer parti des progrès ainsi réalisés ;
5. **RÉAFFIRME** la Décision Assembly/AU/Dec. 430 (XIX) de la Conférence de l'Union sur le onzième rapport du Comité des dix chefs d'État et de gouvernement sur la Réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies ; et
6. **SOULIGNE** la nécessité, pour le Comité des dix, d'intensifier ses efforts, en collaboration avec les Présidents exécutifs des Communautés régionales, en vue de défendre et de promouvoir la Position africaine commune au plus haut niveau politique, avec pour objectif d'attirer et de mobiliser la volonté politique nécessaire pour appuyer cette vision, d'envisager la tenue de réunions du Comité des dix au haut niveau hors du cadre du Sommet de l'Union africaine, en vue de discuter des questions liées au processus de réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment les négociations intergouvernementales,

et la nécessité de rechercher les directives nécessaires à l'accomplissement de son mandat ;

7. **RÉITÈRE** que le Comité des dix doit être tenu informé de la question jusqu'à ce que l'Afrique réalise ses objectifs concernant la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies et **DEMANDE** au Comité de présenter un rapport à la vingt et unième session ordinaire de la Conférence en mai 2013.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2013

Decision on the Report of the Committee Of Ten on Un Reform Doc. Assembly/Au/5(Xx)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/117>

Downloaded from African Union Common Repository